



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales

Pôle arrêtés

**23/AR80**

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA

Chef du Service Affaires Générales

Publié Le 22 MAI 2023

## 23/AR80 DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR YANNICK LEHOUELLEUR DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES

**Josée MASSI**, Maire de TOULON,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles :

- L2122-19 qui prévoit que « le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au Directeur Général des Services et au Directeur Général Adjoint des Services de mairie, au Directeur Général et au Directeur des Services Techniques, aux responsables de services communaux »,

- L2122-20,

**VU** le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 modifié, portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

**VU** l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

**VU** le Procès-verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 3 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints,

**VU** l'ordre de service en date du 28 février 2022 portant nomination de Monsieur Yannick LEHOUELLEUR, en qualité de Directeur Général Adjoint des Services Ressources de la Ville de Toulon,

**VU** l'arrêté 23/AR20 du 3 mai 2023 portant délégation de signature à Monsieur Yannick LEHOUELLEUR, Directeur Général Adjoint des Services,

**ATTENDU** qu'il convient, dans un souci de bonne administration, d'abroger l'arrêté 23/AR20 du 3 mai 2023 susvisé,

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

L'arrêté 23/AR20 du 3 mai 2023 est abrogé.

#### ARTICLE 2 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur Yannick LEHOUELLEUR, Directeur Général Adjoint des Services.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de Ville, le 16 mai 2023

**Josée MASSI**  
**Maire de Toulon**



Transmis au contrôle de légalité le : 22 MAI 2023

Publié le :

22 MAI 2023

**Acte à classer**

23AR80

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-05-22T11-23-34.01 ( MI245176083 )

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230516-23AR80-AR ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : 23/AR80 DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR LEHOUELLEUR DIRECTEUR GENERAL ADJOINT  
- ABROGATION DE L'ARRETE 23/AR20 DU 03 MAI 2023

Date de décision : 16/05/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.5. Delegation de signature

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [23AR80 ABROGATION 23AR20 DEL. DE SIGN. A M. LEHOUELLEUR DGAS.PDF](#) Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/05/23 à 11:23

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Transmis

Date 22/05/23 à 11:23

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Accusé de réception

Date 22/05/23 à 11:33